# NOUVELLE RÉGLEMENTATION SUR L'USAGE DE LA CALCULATRICE AUX EXAMENS ET CONCOURS

#### NORMEN-E-1506921-N, NOTE DE SERVICE N° 2015-056 DU 17 MARS 2015

#### UTILISATION DES CALCULATRICES AUX EXAMENS ET CONCOURS À COMPTER DE LA SESSION 2018

A compter de la session **2018**, l'utilisation des calculatrices aux examens et concours change. Selon la note de service n° 2015-056 du 17 mars 2015, NORMEN-E-1506921-N, pour être autorisées aux examens et concours de l'enseignement scolaire, les calculatrices graphiques programmables devront être équipées d'une **fonctionnalité « Mode Examen »** permettant de bloquer temporairement ou définitivement l'accès aux données personnelles stockées dans la mémoire de la calculatrice. **Cette fonctionnalité devra être activée par le candidat au moment de l'épreuve.** 

## LES CALCULATRICES GRAPHIQUES AUTORISÉES

Texas Instruments présente ses calculatrices équipées de la fonctionnalité « Mode Examen » :



### LES CHANGEMENTS POUR VOS ÉLÈVES

Cette réglementation sera **effective à partir de 2018** pour tous les examens et concours de l'**enseignement secondaire**. Les calculatrices graphiques sans fonctionnalité Mode Examen pourront continuer à être utilisées par les élèves jusqu'en 2017.

Les élèves entrant en Seconde à la rentrée 2015 et passant le Bac en 2018 seront les premiers bacheliers concernés par cette nouvelle réglementation.

Ils devront donc être équipés de calculatrices avec la fonctionnalité mode examen.

Les calculatrices autorisées aux examens à partir de la session 2018 sont reconnaissables au logo sur l'emballage.



#### **COMMENT METTRE SA CALCULATRICE EN MODE EXAMEN ?**



# POUR LA TI-NSPIRE<sup>™</sup> CX ET LA TI-NSPIRE<sup>™</sup> CX CAS : Activation du mode examen, à l'aide de la séquence de touches : esc mon ctrl A enter (la calculatrice doit être éteinte) »» La calculatrice redémarre en mode examen verrouillé, diode jaune et cadenas à l'écran pour indiquer à l'utilisateur le mode. »» Des paramétrages avancés du mode examen sont possibles, voir mode d'emploi. TI Nspire<sup>™</sup> CX CAS

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR SUR CETTE NOUVELLE RÉGLEMENTATION, CONSULTEZ NOTRE PAGE DÉDIÉE : **www.education.ti.com/france** 

# D'AUTRES QUESTIONS ? CONTACTEZ NOTRE ÉQUIPE DE DÉLÉGUÉS PÉDAGOGIQUES



